

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1975

9 octobre 2009

### SOMMAIRE

Addenda S.A. ....	94765	Heerburg Finance S.A. ....	94772
AFG Lux Market S.à r.l. ....	94796	Heerburg Finance S.A. ....	94772
Agorà Finance S.A. ....	94767	Helux Holding S.A. ....	94799
Balaton Investments S.A. ....	94788	Home Staging.Lu ....	94769
Bel Vert S.A. ....	94768	Hyta Invest S.A. ....	94769
Berlin (Bridge) S.à r.l. ....	94787	Immobal S.A. ....	94768
<b>BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT</b>		Inter-PME-Consult ....	94766
(Part II) (Luxembourg) S.A. ....	94760	Laodicia S.A. ....	94800
Bonobo S.A. ....	94780	La Tocade, S.à r.l. ....	94756
Canaletto S.A. ....	94766	Lotharingie Ecologie, S.à r.l. ....	94754
Chinaflower S.A. ....	94754	New Caledonia Investments S.A. ....	94768
Clemi SA ....	94755	Norwin Group S.A. ....	94755
D3 Holding S.A. ....	94798	PA Resins Partners ....	94773
Damolou Holding S.A. ....	94772	Parity Investments S.à r.l. ....	94798
DBM Dach-ImmoFlex International ....	94756	Pasea S.A. ....	94754
DMM ....	94766	Rearden L Holdings 1 S.à r.l. ....	94788
East Investments Holding Company s.à.r.l.		Reka S.A. ....	94765
.....	94788	Renaissance Cruises S.A. ....	94756
E.F.IM. S.A. ....	94767	Santander Télécommunications S.A. ....	94800
Egerie S.A. ....	94787	Seri System International S.A. ....	94760
Emelha Holding S.A. ....	94798	Sidint S.A. ....	94769
Eschborn (Bridge) S.à r.l. ....	94772	Simon Investment S.A., SPF ....	94799
Eutrade S.A. ....	94772	Soparinvest S.A. ....	94788
FB Management S.A. ....	94787	Sunny Skies S.à r.l. ....	94780
Findag S.A. ....	94766	Trève's Marketing S.A. ....	94799
Finers S.A. ....	94799	United Intercom S.A. ....	94755
Galluspark (Bridge) S.à r.l. ....	94773	Youelle S.A., SPF ....	94787
Gruppo Holding S.A. ....	94767		
Heckscher S.A. ....	94759		

**Chinaflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.500.

Suite au transfert de siège de la société CHINAFLOWER S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Helena Tonini-Di Vito, agissant en tant qu'administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 03 septembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009115724/22.

(090138541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Pasea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 55.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2009*

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

PASEA S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009115729/22.

(090139192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Lotharingie Ecologie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.750.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117936/10.

(090141995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Norwin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.446.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 juillet 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUJ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORWIN GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009115709/23.

(090138514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**United Intercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 33.355.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2007, il a été décidé:

- de ratifier la démission de M. Christoph KOSSMANN de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.
- de ratifier la démission en date du 22 janvier 2007 de M. Marco GAMBAZZI de ses fonctions d'Administrateur et la cooptation à cette même date de M. Hans DERMONT au Conseil d'Administration.
- de renouveler pour une durée d'un an les mandats des administrateurs MM. Hans DERMONT, Guy BAUMANN, Guy KETTMANN et Jean BODONI, ainsi que celui du commissaire aux comptes la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

*Pour UNITED INTERCOM S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2009115738/21.

(090139131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Clemi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 41.303.

—  
Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118088/10.

(090141709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Renaissance Croises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.919.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière ordinaire le 5 mai 2009*

Le 5 mai 2009 s'est, tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté avec effet au 03 mars 2009, la démission de Monsieur Raymond VAN HERCK demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

2. L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur, avec effet au 03 mars 2009, Monsieur Gustavo STRASSENER, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

3. L'assemblée a prorogé les mandats des administrateurs, à savoir Mr Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Mr Arno REITSMA demeurant professionnellement à Uferstrasse 90, CH-4019 Basel. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

4. L'assemblée a également prorogé le mandat de l'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, à savoir, Mr Arno REITSMA demeurant professionnellement à Uferstrasse 90, CH-4019 Basel. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009118018/25.

(090141921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**La Tocade, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 110.406.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à L-1210 Luxembourg, 7, rue Barbie en date du 4 septembre 2009.*

Il résulte du procès-verbal que Madame Aurore CITERICI, née le 16 juillet 1952 à Tunis, demeurant à F-54190 VILLERUPT, 59, rue Maréchal Joffre, a été nommée gérante technique de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Dominique BRAULT-MONIVAS.

Il résulte du procès-verbal que Monsieur Augustin Georges CITERICI, né le 13 mars 1952 à Marseille, demeurant à F-54190 VILLERUPT, 59, rue Maréchal Joffre, a été nommé gérant administratif de la Société, pour une durée indéterminée.

Il résulte du procès-verbal que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique ou par sa co-signature obligatoire avec le gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour extrait conforme

POUR COPIE CONFORME

s. Me Noémie DEBOUT

Référence de publication: 2009118005/22.

(090141820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.590.

—  
Im Jahre zweitausendundneun, den einunddreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, welcher letzterer in Verwahrung der vorliegenden Urkunde bleibt.

Wurde eine Außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre des "DBM Dach-ImmoFlex INTERNATIONAL" (die "Gesellschaft") abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") mit Sitz in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), gegründet durch notarielle Urkunde vom 29. März 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 724 vom 27. April 2007 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Sylvie DOBSON, Bankbeamtin, wohnhaft in Puttelange-les-Thionville (Frankreich), eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Valérie LETELLIER, Bankbeamtin, wohnhaft in Villerupt (Frankreich).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Michel ZACCARIA, Bankbeamter, wohnhaft in Kehlen (Luxemburg).

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte die Vorsitzende die Versammlung für eröffnet und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden, gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass einhundertdreißigtausendvierhundertvierundachtzig (130.484) von den insgesamt einhundertneundreißigtausendneuhundertsiebenundsechzig (139.967) sich im Umlauf befindlichen Aktien anwesend oder vertreten sind.

III. Da ausschließlich Namensaktien im Umlauf sind, erfolgte die Einberufung zu dieser Generalversammlung am 21. August 2009 per Einschreiben an alle Aktionäre.

IV. Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist demnach ordnungsgemäß gebildet und ist zu nachstehender Tagesordnung beschlussfähig:

#### *Tagesordnung:*

1. Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, Wahl von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010
2. Wechsel der Depotbank, der Zahlstelle sowie der Register- und Transferstelle von BGL S.A. zu LBBW Luxemburg S.A. mit Wirkung zum 1. Oktober 2009
3. Wechsel der Zentralverwaltungsstelle von BGL S.A. zu LRI Invest S.A. mit Wirkung zum 1. Oktober 2009
4. Änderung des Quorums zur Einberufung der Gesellschafterversammlung im Einklang mit dem geänderten Gesetz vom 10. August 1915. Entsprechende Änderung des Artikel 21 der Gesellschaftssatzung
5. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von Luxemburg nach Münsbach. Entsprechende Änderung des Artikel 2 der Gesellschaftssatzung
6. Änderung der Artikel 10, 11, 13, 18, 22 der Gesellschaftssatzung
7. Verschiedenes

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt mit Wirkung zum 30. September 2009 die Abberufung von Herrn Christian Dominique von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Weiterhin beschließt die Gesellschafterversammlung Herrn Christian Dominique für das Geschäftsjahr 2008/2009, welches am 30. September 2009 enden wird, Entlastung zu erteilen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt mit Wirkung zum 30. September 2009 die Abberufung von Herrn Michel Zaccaria von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Weiterhin beschließt die Gesellschafterversammlung Herrn Michel Zaccaria für das Geschäftsjahr 2008/2009, welches am 30. September 2009 enden wird, Entlastung zu erteilen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Markus Gierke, geboren am 13. Juli 1968 in Saarlouis, beruflich ansässig in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 zu bestellen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Bernd Schlichter, geboren am 17. April 1960 in Saarlouis, beruflich ansässig in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 zu bestellen.

#### Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Thomas Zimmer, geboren in Trier, am 24. Juli 1963, beruflich ansässig in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 zum Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 zu bestellen.

#### Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die Depotbanktätigkeit, die Zahlstellentätigkeit sowie die Register- und Transferstellenfunktion der BGL S.A. für die Gesellschaft am 30. September 2009 enden wird und mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 die LBBW Luxemburg S.A. zur Depotbank, Zahlstelle sowie zur Register- und Transferstelle der Gesellschaft ernannt wird.

#### Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die zentrale Verwaltungsstellentätigkeit der BGL S.A. für die Gesellschaft am 30. September 2009 enden wird und mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 die LRI Invest S.A. zur zentralen Verwaltungsstelle der Gesellschaft ernannt wird.

#### Achter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 21 Abs. 3 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Dieser lautet zukünftig wie folgt:

„Sie kann auch auf Antrag von Anteilhabern, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens repräsentieren, zusammentreten.“

#### Neunter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy nach L-5365 Münsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall zu verlegen und Artikel 2 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Dieser lautet zukünftig wie folgt:

„Der Gesellschaftssitz befindet sich in Münsbach, Großherzogtum Luxemburg.“

#### Zehnter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 10 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Artikel 10, I, Absatz 10, (1) lautet zukünftig wie folgt:

„(1) Die offenen Zielfondsanteile werden zum letzten festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet.“

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 11 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Die Überschrift des Artikels 11 lautet zukünftig wie folgt:

„ **Art. 11.** Häufigkeit und zeitweilige Aussetzung der Anteilwertberechnung **und/oder Aussetzung** der Ausgabe und/oder der Rücknahme von Anteilen.,,“

Im Text des Artikels 11 wurden die entsprechenden Änderungen ebenfalls vorgenommen. Artikel 11 Absatz 2 lautet zukünftig wie folgt:

„Die Gesellschaft kann die Bestimmung des Anteilwertes **und/oder** die Ausgabe- und/oder Rücknahme von Anteilen einstellen.“

Artikel 11, Buchstabe f), Absatz 3 lautet zukünftig wie folgt:

„Jeder Antrag für die Zeichnung oder die Rücknahme ist unwiderruflich, außer in den Fällen einer Aussetzung der Berechnung des Anteilwertes und/oder der Aussetzung der Ausgabe und/oder Rücknahme von Anteilen.“

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 13 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Artikel 13, Absatz 3, Satz 1 lautet zukünftig wie folgt:

„Der Verwaltungsrat kann leitende Angestellte, einschließlich eine s Geschäftsführer s und beigeordnete n Geschäftsführer s sowie sonstige Angestellte, welche die Gesellschaft für erforderlich hält, für die Ausführung der Geschäftsführung und Leitung der Gesellschaft ernennen.“

Artikel 13, Absatz 5, Satz 2 lautet zukünftig wie folgt:

„Ein **Verwaltungsratsmitglied** kann mehrere seiner Kollegen vertreten.“

Artikel 13, Absatz 6 lautet zukünftig wie folgt:

„Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.“

Artikel 13, Absatz 7, Satz 1 lautet zukünftig wie folgt:

„Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß **einberufenen** Verwaltungsratssitzungen handeln.“

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 18 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Artikel 18 Absatz 1 lautet zukünftig wie folgt:

„Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche r Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung ist, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.,,

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 22 der Gesellschaftssatzung zu ändern.

Artikel 22 lautet zukünftig wie folgt:

„Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des folgenden Jahres.“

Nachdem zum Tagesordnungspunkt "7. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt die Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: S. DOBSON, V. LETELLIER, M. ZACCARIA und M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36348. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 10. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124503/146.

(090150029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **Heckscher S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.309.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 septembre 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009124501/18.

(090149830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Seri System International S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 août 2009.*

*Résolution:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour extrait conforme

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009124499/17.

(090149826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**BNPP AM (Part II) Lux, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 67.575) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 29 janvier 1999, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 3 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Burgard, employée privée, résidant professionnellement à Howald-Hesperange, Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Céline Muller, employée privée, résidant professionnellement à Howald-Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Vatriquant, employée privée, résidant professionnellement à Howald-Hesperange.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires ont été convoqués à la présente Assemblée par courrier recommandé envoyé le 11 août 2009.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés et les nombres des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 16 des Statuts afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et de la fixer au quatrième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

2) Modification de l'article 17 des Statuts afin de changer les dates de commencement et de clôture de l'année sociale de la Société et les fixer au premier janvier pour le commencement et au 31 décembre pour la clôture.

3) Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

4) Divers

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et de la fixer au quatrième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre de la même année. En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 2009 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2009 et que les exercices suivants courront du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

L'article dix-sept aura la teneur plus amplement reprise dans la troisième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter la version coordonnée ci-après des statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme sous la dénomination de "BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A." en abrégé "BNPP AM (Part II) Lux".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la création, l'administration, la gestion et la promotion d'organismes de placement collectif et d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers non coordonnés ("OPC" et "OPCVM") et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des actions ou parts de ces OPC et OPCVM. La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des OPC et OPCVM. Elle pourra notamment, pour compte des OPC et OPCVM sous gestion, (i) donner tout avis et recommandation quant aux investissements à effectuer pour compte des OPC et OPCVM sous gestion, de conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour compte des OPC et OPCVM sous gestion et des propriétaires de parts de ces fonds tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des fonds, (ii) procéder à l'ensemble des tâches liées à l'administration dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou parts des OPC et OPCVM, etc. Cette énumération n'étant pas exhaustive, mais simplement indicative.

La Société pourra exercer toutes activités utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

### **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est exprimé en euros (EUR) et est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société.

**Art. 6. Forme des actions.**

(1) Les actions de la Société sont émises sous forme d'actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil d'administration refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourrait transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (y non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre ne soit pas acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa et tel que prévu par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de capital.** Le capital social de la société pourra être porté à 10.000.000 EUR (dix millions d'euros) sans émission d'actions nouvelles ou par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable jusqu'au 19 mars 2013 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital de la Société pourra être réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 8. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout candidat au poste d'administrateur non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires devra être élu par les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les administrateurs proposés à l'élection, et dont les noms figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle seront élus par la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 9. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, vice-président, de deux administrateurs ou de toute autre personne déléguée à cet effet, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux - adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Engagement de la société vis-à-vis des tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des investissements de la Société (y compris le droit de signature) ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs de la Société, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13. Intérêt opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute grave. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les données comptables, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprise externe et indépendant qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprise en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 16. Assemblées générales des actionnaires de la société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. L'ordre du jour est préparé par le conseil d'administration, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée sur la demande écrite des actionnaires ainsi qu'il est prévu par la loi, auquel cas le conseil d'administration pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les convocations seront portées à la connaissance des actionnaires conformément à la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi).

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et peut être administrateur, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Réserve légale - Distributions.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés seront effectués en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

#### **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 19. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20. Modifications des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 21. Déclaration.** Les mots employés au masculin englobent également le genre féminin.

**Art. 22. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives et de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Howald-Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. BURGARD, F. VATRIQUANT, C. MULLER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35845. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124497/274.

(090149971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **Addenda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.947.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009.*

#### *Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

#### *Conseil d'administration*

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

#### *Commissaire aux comptes*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009124496/27.

(090149770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **Reka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 3, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérard Eischen

Mandataire

Référence de publication: 2009124479/11.

(090149988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Canaletto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 111.016.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2008*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009124502/17.

(090149833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.638.

—  
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

*Pour DMM SICAV*  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009124495/14.

(090149957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Inter-PME-Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.  
R.C.S. Luxembourg B 59.654.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérard Eischen  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009124478/11.

(090149984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Findag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 108.575.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009124476/12.

(090149873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Gruppo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.345.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 août 2009*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA S.à.r.l., 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009124507/22.

(090149869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.862.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

*Administrateurs:*

Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

Mademoiselle Annalisa CIAMPOU, employée privée, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Monsieur Massimo FRANCESCHETTO, employé privé, demeurant 29 via dei Pini I-40060 Pianoro Bologna, Italie.

*Reviseur D'Entreprise:*

AUTONOME DE REVISION ayant son siège à Luxembourg, 74 rue de Merl L-2146, numéro RCS E955.

Luxembourg, le 24/09/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124511/20.

(090149942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**E.F.IM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.273.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009124477/12.

(090149875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Bel Vert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.870.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124483/11.

(090150127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**New Caledonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.401.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juillet 2009.*

*Résolutions:*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'Administration;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'assemblée décide d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Giorgio BIANCHI précité.

Son mandat ayant comme échéance, celui de son prédécesseur, l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009124505/27.

(090149848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Immobal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 101.331.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, 26 juin 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur KARA Mohammed et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

IMMOBAL S.A.

Robert REGGIORI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123674/16.

(090149300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Hyta Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 50.905.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 14 septembre 2009*

1. MM. Eric MAGRINI et Pietro LONGO ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYTA INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123669/25.

(090149354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Sidint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 104.154.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 août 2009 que:

- Mme Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur, avec pouvoir de signature B, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

- que les administrateurs sortants suivants:

\* M. Marc SCHMIT, Président, chef-comptable,

\* M. Dario COLOMBO, expert-comptable,

- ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

\* M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009123670/22.

(090149328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Home Staging.Lu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.268.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Magali Marie-Jeanne STASSART, employée privée, née à Liège le 15 juillet 1969, demeurant à B-6767 Rouvroy, 2, Rue du Mersan (Belgique),

2. Monsieur Patrick SAUSSUS, employé privé, né à Saint-Mard le 4 juillet 1968, demeurant à B-6767 Rouvroy, 2, Rue du Mersan (Belgique),

tous deux représentés par Monsieur Julien DEMELIER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu de deux procurations datées du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de homestaging à savoir la prestation de conseils à des particuliers désirant vendre ou louer leur bien immobilier, conseil relatif à la mise en valeur de ce bien pour mieux le vendre ou le louer.

La société a également pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "HOME STAGING.LU"

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rodange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.  
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription - Libération*

Les comparants ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ils ont déclaré que les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Magali STASSART prénommée: soixante-seize parts sociales (76);
  2. Monsieur Patrick SAUSSUS prénommé: vingt quatre parts sociales (24);
- Total: cent parts sociales (100).

Ces parts sociales ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4830 Rodange, 14, Route de Longwy.
2. Le nombre des gérants est fixé à UN.
3. L'assemblée désigne pour une durée indéterminée en qualité de gérant technique:  
Monsieur Patrick SAUSSUS prénommé.

Le gérant technique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa signature individuelle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Demelier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009124436/115.

(090149963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Damolu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.274.

---

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009124444/10.

(090149653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Heerburg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.293.

---

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009124445/12.

(090149654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Heerburg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.293.

---

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009124447/12.

(090149655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Eutrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 114.459.

---

Les comptes annuels au décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124451/10.

(090150269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.219.

---

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009124453/10.

(090150233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009124454/10.

(090150236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**PA Resins Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine,

The twenty-third of September,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

The Company LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office in 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong,

duly represented by Mrs Martine KAPP, employee privée, residing professionally in Luxembourg-City,

by virtue of a proxy delivered on the 23<sup>rd</sup> of September 2009 in Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to draw up the following articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become shareholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "PA RESINS PARTNERS".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand Euro (31,000.- €) divided into one hundred thousand (100,000) shares without a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case the next general meeting will proceed to the final elections.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there are several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June, at 04.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by a usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor are elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in EURO
LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed, . . . . .	100.000	31.000,-
TOTAL: . . . . .	100.000	31.000,-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

94776

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at ONE THOUSAND NINE HUNDRED Euro (1,900.- €).

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, represented as herefore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

- Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4<sup>th</sup> of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
- Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15<sup>th</sup> of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
- Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10<sup>th</sup> of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

Mr Pascal FABECK, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois septembre,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong-Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009 à Luxembourg.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toutes autres personnes qui deviendraient actionnaires de la société par la suite.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PA RESINS PARTNERS".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que V aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'associé unique statuant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en EURO
LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prénommée, . . . . .	100.000	31.000,-
TOTAL: . . . . .	100.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ MILLE NEUF CENTS Euros (1.900,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

1. Monsieur Eric LECLERC. employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
2. Monsieur Jos HEMMER. employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2009. Relation: GRE/2009/3385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 septembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009124450/350.

(090149762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Bonobo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.268.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124449/10.

(090150268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Sunny Skies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.257.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of September

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Panev S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 41.036, here represented by Mr Joram Moyal, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on September 15<sup>th</sup>, 2009.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Sunny Skies S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the 1<sup>st</sup> day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the 31<sup>st</sup> day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and Payment*

The appearing party Panev S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31<sup>st</sup>, 2009.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint Mr Cornelis Van Erp, born on August 19<sup>th</sup>, 1951 in Maasdriel, The Netherlands residing at L-1159 Luxembourg, 5, rue Avalonas single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mil neuf, le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Panev S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur Joram Moyal, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 septembre 2009

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Sunny Skies S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la société en justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante Panev S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100.- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée Monsieur Cornelis Van Erp, né le 19 août 1951 à Maasdriel, Pays-Pas demeurant L-1159 Luxembourg, 5, rue Avalonas.
3. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37833. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009124446/376.

(090149799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009124456/10.

(090150237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Egerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.001.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGERIE S.A.

22, AVENUE DE LA LIBERTÉ

L-1930 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009124461/13.

(090150220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**FB Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124462/13.

(090150126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Youelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124463/13.

(090150129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Balaton Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.342.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 septembre 2009 que:

- SER. COM. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de ADOMEX S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 24/09/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124509/15.

(090149930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Soparinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

—  
Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2009124472/12.

(090150172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Rearden L Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.032.

—  
Les comptes annuels au 23 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairland Property Limited*

*Liquidateur*

Bart Zech

*Directeur*

Référence de publication: 2009124471/13.

(090149978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

—  
In the year two thousand and nine, on the tenth day of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. MGP Asia (Lux) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107241,

here represented by Mrs. Sabine HINZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. East Investments Independent, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904 (United States of America), registered with the Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations under number SRV 4016839

here represented by Mrs. Sabine HINZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "East Investments Holding Company S.à r.l." (the "Company"), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 110669, has been incorporated by deed of undersigned notary on the 24<sup>th</sup> of August 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 139 of the 20 of January 2006.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual shareholders of the said company and that they have taken the following resolution:

#### *Resolution*

The shareholders decide to amend and restate the whole of the articles of association of the Company as follows:

**Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singly, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of East Investments TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha ("East Investments TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (such activities collectively, the "Activities"), (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by East Investments TMK of specified bonds to Shinsei Bank, Limited, and its successors and assigns (collectively, the "Bondholder"), (iii) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

**Art. 3.** The Company shall (i) not commingle its assets with those of any affiliate, (ii) not guarantee or become obligated for the debts of any other entity or hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others, (iii) not acquire obligations or securities of any equity owner or holder of beneficial interests in such person, (iv) not pledge or collaterally assign its assets for the benefit of any person other than Bondholder or make any loans or advances to any person other than as permitted under the Bond Terms and Conditions (as defined hereinafter), (v) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations, (vi) not incur any indebtedness other than as permitted under the Bond Terms and Conditions, (vii) keep books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks and prepare tax returns which are separate and apart from those of any other person, (viii) comply with all of the limitations on powers and separateness requirements set forth in these Articles of Association, (ix) hold itself out as a person separate and distinct from each other person, conduct its business in its own name and correct any known misunderstanding regarding its separate identity, (x) pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space, (xi) maintain a sufficient number of employees, if any, and/or agents in light of its contemplated business operations and (xii) observe all applicable corporate or company formalities in all material respects.

**Art. 4.** The term of the Company shall be for an unlimited period.

**Art. 5.** The Company's denomination shall be "East Investments Holding Company S.à r.l.".

**Art. 6.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 7.** The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by two hundred (200) parts of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

All parts may be issued with a premium.

The board of managers (or as the case may be the manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the board of managers (or as the case may be the manager).

**Art. 8.** The Company's parts are freely transferable between the Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Notwithstanding the foregoing, before and continuing for a period of at least one year and one day after the payment in full of all obligations of East Investments TMK to Bondholder in connection with (i) those certain Specified Bond Purchase Agreements entered into in September 2005 and to be entered into in September 2009, by and between East Investments TMK and Bondholder (the "Specified Bond Purchase Agreements"), pursuant to which Bondholder will agree to purchase and East Investments TMK will agree to issue certain specified bonds (which specified bonds, for the avoidance of doubt, shall include any additional specified bonds issued pursuant to the terms thereof) (the "Specified Bonds"), (ii) the Terms and Conditions to the Specified Bonds attached to the Specified Bond Purchase Agreements (the "Bond Terms and Conditions") and (iii) the other Transaction Documents (as defined in the Bond Terms and Conditions, the "Bond Transaction Documents"), any Company parts held by the Partner known as East Investments Independent, LLC as of the date of incorporation of the Company may not be transferred to any other person (including any other Partner) without the unanimous approval of all Partners.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with the Company's object other than the items specified in Article 14 herein.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, any one Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided that any such transaction involves an amount of less than USD 20,000.- (or equivalent in any other currency). In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

**Art. 12.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 13.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Notwithstanding any other term or provision of these Articles of Association or any other document governing the formation, management or operation of the Company, before and continuing for a period of at least one year and one day after payment in full of all obligations of East Investments TMK to Bondholder in connection with (i) the Specified Bond Purchase Agreements, (ii) the Bond Terms and Conditions and (iii) the Bond Transaction Documents, the unanimous affirmative vote of all the Partners of the Company in all instances shall be required at any time with respect to the following matters (collectively referred to as the "Unanimous Vote Approval Items"):

- (a) causing or filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise causing, instituting or consenting to any Insolvency Event (as such term will be defined in the Bond Terms and Conditions, an Insolvency Event");
- (b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company;
- (c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or for all or any substantial part of its assets;
- (d) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of the Company;
- (e) becoming unable to pay debts generally as such debts become due or admitting to a creditor the inability to pay debts generally;
- (f) consolidating or merging the Company with or into any other person;
- (g) dissolving, reorganizing or liquidating the Company;
- (h) selling any of the Company's assets except as permitted in the Bond Transaction Documents, or the Company's acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other person;
- (i) engaging the Company in any business except for those business activities set forth herein;
- (j) borrowing or issuing debt which is prohibited under the terms of any of the Bond Transaction Documents;
- (k) (i) guaranteeing or incurring any obligation for the debts of any other entity or holding out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others; (ii) acquiring obligations or securities of any equity owner or holder or beneficial interests in such person; and (iii) pledging or collaterally assigning its assets for the benefit of any person other than Bondholder or making any loans or advances to any person other than as expressly permitted under the Bond Transaction Documents;
- (l) approving a restructuring or reorganization plan for the Company;
- (m) making or approving of any distributions of dividends prohibited under the Bond Terms and Conditions;
- (n) causing or permitting East Investments TMK to hire any employees;
- (o) amending, restating, revising or otherwise modifying Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 or this Article 14 of these Articles of Association;
- (p) exercising voting rights or any other rights under applicable laws in respect to the shares in East Investments TMK which (i) would have the effect that East Investments TMK no longer remains a Single Purpose Entity (as defined in the Bond Terms and Conditions), (ii) approve or ratify any Significant Action (as defined in the Bond Terms and Conditions) with respect to East Investments TMK or (iii) would have the effect that further directors are appointed in East Investments TMK apart from the independent director or have the effect of changing or modifying the rights or qualifications of the independent director of East Investments TMK;
- (q) approving any substantial change in the use or entitlement for the property owned by East Investments TMK; or

(r) causing or permitting East Investments TMK to amend, revise or otherwise modify or re-file its asset liquidation plan without Bondholder's prior written consent.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles of Association, no Partner shall, without Bondholder's prior written consent, directly or indirectly take, cause or allow to occur any Unanimous Vote Approval Items with respect to the Company.

**Art. 15.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 17.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 18.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: (i) the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; and (ii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

**Art. 19.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

**Art. 20.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed

#### Follows the french version

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1. MGP Asia (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107241.

ici représentée par Madame Sabine HINZ, avocat, résidante à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2 East Investments Independent, LLC, limited liability company existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro SRV 4016839

ici représentée par Me Sabine HINZ, avocat, résidante à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "East Investments Holding Company S.à r.l." (la "Société") ayant siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110669 a été constituée suivant acte du notaire instrumentant le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 20 janvier 2006.

- Que les parties comparantes, représentées comme susmentionné, sont les associés de ladite Société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes;

#### Résolution

Les associés décident de refondre l'intégralité des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société, est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir, ou acheter, vendre ou disposer des actions (les "Actions TMK") de East Investments TMK, tokutei mokuteki kaisha ("East Investments TMK"), d'exercer les droits de vote liés aux Actions TMK ainsi que d'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Action TMK, (prises collectivement, les "Activités"), (ii) de délivrer et d'exécuter des documents signés liés à l'émission par East Investments TMK d'obligations spécifiques à SHINSEI BANK, LIMITED, et ses successeurs et cessionnaires (collectivement, les "Obligataires"), (iii) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

**Art. 3.** La Société (i) ne mélangera pas ses actifs avec ceux de ses sociétés affiliées, (ii) ne garantira, ni ne deviendra tenue des dettes d'aucune autre entité, ni n'octroiera de crédits ou actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui, (iii) n'acquerra aucune obligation, titre d'aucun propriétaire d'actions ou détenteur de droits bénéficiaires en cette personne, (iv) ne mettra en gage ou ne nantira pas ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Termes et Conditions des Obligations (telles que définies ci-après), (v) maintiendra un capital social adéquat à la lumière des transactions envisagées, (vi) ne supportera aucune dette autre que celles permises en vertu des Termes et Conditions des Obligations, (vii) gardera les livres, archives, comptes, états financiers, matériel de bureau, factures et chèques et préparera les déclarations fiscales qui sont distinctes de toute autre personne, (viii) se conformera aux prescriptions des présents Statuts, (ix) se considérera comme une personne séparée et distincte de chaque autre personne, gèrera ses affaires en son propre nom et corrigera tout malentendu connu concernant cette identité distincte, (x) paiera ses dettes à partir de ses fonds propres et effectuera tout paiement raisonnable en relation avec l'espace de bureau partagé, (xi) maintiendra un nombre suffisant d'employés, s'il y a lieu, et/ou agents à la lumière des transactions envisagées et (xii) observera toutes les formalités sociétaires applicables à tous les aspects matériels.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** La Société prend la dénomination de "East Investments Holding Company S.à r.l."

**Art. 6.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts. Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société. Dans l'éventualité où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré à l'étranger jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Toute part sociale peut être émise avec une prime d'émission.

Le conseil de gérance (ou, le cas échéant le gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant

d'un fond de réserve aux détenteurs des parts sociales pourra être décidé par le conseil de gérance (ou, s'il y a lieu le gérant).

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Nonobstant ce qui précède, à tout moment avant le paiement intégral des obligations de East Investments TMK aux Obligataires en relation avec (i) des Contrats d'Acquisition d'Obligations Spécifiées dont l'un a été conclu en Septembre 2005 et l'autre devant être conclu en Septembre 2009, entre East Investments TMK et l'Obligataire (les "Contrats d'Acquisition d'Obligations Spécifiées"), en vertu duquel l'Obligataire acceptera d'acquiescer et East Investments TMK acceptera d'émettre certaines obligations spécifiées (lesquelles obligations spécifiées, afin d'éviter tout doute, incluront toutes obligations spécifiées additionnelles émises en vertu de ces derniers) (les "Obligations Spécifiées"), (ii) les Termes et Conditions des Obligations Spécifiées annexés au Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées (les "Termes et Obligations des Obligations") et (iii) les autres Documents de l'opération (tels que définis par les Termes et Conditions des Obligations, les "Documents de l'Opération des Obligations"), toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé connu sous le nom d'East Investments Independent, LLC à la date de la constitution de la Société ne peuvent être cédées à une autre personne (y compris un autre Associé) sans l'accord unanime des tous les Associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (au singulier le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet autres que ceux spécifiés à l'Article 14 suivant.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être reçues par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration ou de déclaration fiscale) à condition qu'une telle transaction n'implique un montant inférieur à 20.000,- USD (ou équivalent dans toute autre devise). Pour tout autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tout type de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

**Art. 12.** La Société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 13.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Nonobstant tout terme ou disposition des présents Statuts ou tout autre document régissant la constitution, la gestion, ou le fonctionnement de la Société, à tout moment avant le paiement intégral de toutes les obligations de East Investments TMK à l'Obligataire en relation avec (i) les Contrats d'Acquisition d'Obligations Spécifiées, (ii) les Termes et Conditions des Obligations et (iii) les Documents de l'Opération des Obligations, le vote unanime et favorable de tous les Associés de la Société sera requis pour toutes les matières suivantes (collectivement, les "Matières Requirants un Vote Unanime"):

(a) le fait de causer, le dépôt ou le consentement à déposer une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement causer, instituer ou consentir à un Evènement d'Insolvabilité (tel qu'il sera défini dans les Termes et Conditions des Obligations, un "Evènement d'Insolvabilité");

(b) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société;

(c) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(d) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;

(e) le fait de ne plus être en mesure de payer ses dettes de manière générale lorsque ces dettes sont dues ou le fait d'admettre à un créancier son incapacité à payer ses dettes de manière générale;

(f) consolider ou fusionner la Société avec une autre personne;

(g) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société;

(h) vendre tout actif de la Société, excepté ce qui est permis en vertu des Documents de l'Opération des Obligations, ou acquérir par la Société tout ou une partie substantielle des actifs d'une autre personne;

(i) engager la Société dans toute affaire, excepté les activités visées ici;

(j) emprunter ou émettre des obligations ce qui est interdit en vertu des termes des Documents de l'Opération des Obligations;

(k) (i) garantir ou supporter les obligations résultant des dettes de toute autre entité ou octroyer des crédits ou des actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui; (ii) acquérir des obligations ou des titres de tout propriétaire d'actions ou des droits bénéficiaires en cette personne; et (iii) mettre en gage ou nantir ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Documents de l'Opération des Obligations;

(l) approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société;

(m) faire ou approuver des distributions de dividendes interdits en vertu des Termes et Conditions des Obligations;

(n) inciter ou permettre à East Investments TMK d'engager des employés;

(o) modifier, reformuler, réviser ou autrement modifier les Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 ou cet Article 14 des présents Statuts; ou

(p) exercer les droits de vote ou tout autre droit en vertu des lois applicables en ce qui concerne les actions d'East Investments TMK qui (i) auraient pour effet que East Investments TMK ne soit plus une Entité à But Unique (tel que défini dans les Termes et Conditions des Obligations), (ii) approuvent ou ratifient une Action Significative (telle que définie dans les Termes et Conditions des Obligations) en relation avec East Investments TMK ou (iii) auraient pour effet que les administrateurs additionnels soient nommés dans East Investments TMK séparément de l'administrateur indépendant ou auraient pour effet de changer ou modifier les droits ou qualifications de l'administrateur indépendant de East Investments TMK;

(q) approuver tout changement substantiel dans l'utilisation ou le droit dans le bien détenu par East Investments TMK; ou

(r) inciter ou permettre à East Investments TMK de modifier, réviser ou autrement changer ou réenregistrer son plan de liquidation des actifs sans le consentement écrit et préalable de l'Obligataire.

Nonobstant toute disposition contraire de ces Statuts, aucun Associé ne peut, sans le consentement écrit préalable de l'Obligataire, directement ou indirectement prendre, causer ou laisser se produire toutes Matières Requirants un Vote Unanime en ce qui concerne la Société.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 17.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: (i) le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance et (ii) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs de parts sociales émises avec une prime d'émission pourront percevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HINZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2009. Relation GRE/2009/3297. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean Seckler.

Référence de publication: 2009124459/438.

(090150093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **AFG Lux Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 148.270.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze septembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Roberto AGOSTINI, homme d'affaires, né à Napoli (Italie) le 9 juillet 1974, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AFG LUX MARKET S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce et la distribution de tout genre de produits visés à l'exploitation d'un ou de plusieurs supermarchés de proximité par le biais de retail direct et indirect ainsi que la vente online via sites internet qui délivreront les marchandises porte à porte.

La société pourra également acheter vendre ou louer tout bien immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de huit cent cinquante euros (EUR 850,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Roberto AGOSTINI, homme d'affaires, né à Napoli (Italie) le 9 juillet 1974, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Roberto AGOSTINI, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roberto AGOSTINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009124434/77.

(090149989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Emelha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 83.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124469/13.

(090150122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**D3 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 81.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124470/13.

(090150125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Parity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.910.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2009124473/13.

(090150031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Helux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 90.639.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs réunis en Conseil, le 11 septembre 2009, ont pris la décision suivante:

1. Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de catégorie A, a été nommé en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124525/15.

(090149986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Finers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 122.609.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009124475/12.

(090149870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Simon Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 57.006.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124468/13.

(090150120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Trève's Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.797.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009124467/13.

(090150117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Laodicia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement  
le 21 septembre 2009 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 21 septembre 2009.

LAODICIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009123899/16.

(090148505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Santander Télécommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.271.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège en date du 4 mai 2009.*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelée à se prononcer sur les comptes de 2014, les personnes suivantes composent le conseil d'administration:

- M. Hugues BAUDENET D'ANNOUX, né le 13 novembre 1948 à Paris en France, économiste, domicilié à CH-1208 Genève. 4, avenue Krieg (Suisse), président du conseil d'administration et administrateur.

- M. Le Comte Hadelin DE LIEDEKERKE BEAUFORT, né le 29 avril 1955 à Anvers en Belgique, administrateur de sociétés, domicilié à CH-1006 Lausanne, 20, avenue de Florimont, administrateur,

- Mme Isabel Cristina SANTOS CHONA, né le 26 février 1952 à Bucaramenga en Colombie, administrateur de sociétés, domiciliée à CH-1208 Genève, 4, avenue Krieg, administrateur.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelé à se prononcer sur les comptes de 2014, la société Interaudit, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, est reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises dans la forme circulaire par le conseil d'administration avec effet au 04 mai 2009.*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2014 le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs délégués:

- M. Hugues Baudenet D'Annoux, né le 13 novembre 1948 à Paris en France, économiste, domicilié à CH-1208 Genève, 4, avenue Krieg (Suisse),

- M. Le comte Hadelin De Liedekerke Beaufort, né le 29 avril 1955 à Anvers en Belgique, administrateur de sociétés, domicilié à CH-1006 Lausanne, 20, avenue de Florimont,

- Mme Isabela Cristina Santos Chona, né le 26 février 1952 à Bucaramenga en Colombie, administrateur de sociétés, domiciliée à CH-1208 Genève, 4, avenue Krieg

- De reconduire M. Hugues Baudenet D'Annoux dans sa fonction de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour SANTANDER Télécommunications S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signatures

Référence de publication: 2009123903/33.

(090148588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---